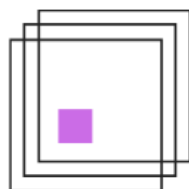


FORMATIONS_{SL}

Règlement intérieur



FORMATIONS_{SL}

CRÉONS ENSEMBLE VOTRE FORMATION

SOIZIC LEBOU_C FORMATIONS_{SL} | CONTACT@FORMATIONS_{SL}.FR

I – Règles de fonctionnement

Les formations représentent un moment de partage entre les Apprenants et le formateur, dans le respect de chacun.

Il est donc essentiel :

- De respecter les horaires de formation et les temps de pause.
- En cas d'absence, de prévenir le formateur ou une personne de votre entreprise,
- D'émarger la feuille de présence,
- De participer activement aux échanges au cours de la formation,
- D'adopter un comportement bienveillant,
- De garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges,
- De demander des explications quand les choses ne sont pas très claires,
- De respecter l'environnement de formation,
- De donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer,
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur de votre entreprise.

II – Règlement intérieur

1 Préambule

Le présent Règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes formations organisées par Soizic Lebouc FormationSL.

2 Dispositions Générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Conformément aux articles L.6352-3 et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la

réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

3 Champ d'application

Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par FormationSL et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Il est communiqué à tous les stagiaires dès leur entrée en formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FormationSL et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Lieu de la formation :

La formation aura lieu soit dans des locaux extérieurs, soit au sein de votre entreprise, soit en visioconférence.

Les stagiaires et les animateurs sont tenus de conserver en bon état les locaux mis à leur disposition.

4 Hygiène et sécurité

Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires éventuelles.

Concernant les formations qui se déroulent sur le site de votre entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de votre entreprise.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail puisque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent Code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Interdiction de fumer / vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux où se déroulent les formations dispensées par FormationSL.

Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par la responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Consignes d'incendie.

Les mesures applicables aux stagiaires sont celles de l'établissement au sein duquel se déroulent les formations.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à son employeur et à la formatrice. Conformément à l'article R. 6342-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par l'employeur du stagiaire auprès de la caisse de sécurité sociale.

5 Discipline

Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue adaptée à la formation. Ils doivent avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente (autres stagiaires et formatrice).

Horaires de formation

Les horaires sont fixés entre FormationSL et les stagiaires et portés à la connaissance de ces derniers par la convocation qui leur a été adressée, et rappelés par la formatrice à l'ouverture de la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

FormationSL se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des besoins. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par FormationSL concernant les horaires d'organisation de la formation.

En cas d'absence ou de retard en formation, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir la formatrice.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

FormationSL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux où se déroule la formation.

Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur peut faire l'objet d'une sanction.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la formatrice ;
- Exclusion définitive de la formation.

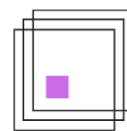
Lorsqu'une sanction autre qu'une observation verbale est envisagée à l'égard d'un stagiaire, l'application de celle-ci peut se faire conformément à l'article R6352-6 du Code du Travail. La sanction prise à la suite d'un agissement du stagiaire considéré comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage, fera l'objet d'une information à destination de l'employeur, et le cas échéant, de l'organisme de financement de l'action de formation.

III – Date d'entrée en vigueur

Date entrée en vigueur du présent règlement : le 15 janvier 2021.

DURÉE : valable pour toutes les formations sans limite de durée.

LIEU : tous lieux de formation.



FORMATIONSL

CRÉONS ENSEMBLE VOTRE FORMATION